L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. — No 73, Rue de Chartres, entre Conti & Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 18 JUIN 1862 — G. F. WEISSE, F. LIMET, E. DUFOUR, S. HARBY, ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES.

Nouvelle-Orléans.

MERCREDI MATIN, 18 JUIN.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

Les porteurs sont autorisés à prendre des abonnés à la semaine à raison de 25 cents.

Dîme des Nations.

Le New York World a compilé l'ensemble de la dette qui va grever les États-Unis, en empruntant au London Economist des statistiques établissant la dette publique de chacune des grandes nations européennes. Un rapprochement de ce genre ne laisse pas que d'offrir quelque intérêt, mais il n'y a, selon nous, d'autres conclusions à en tirer que celles du World.

Voici, d'abord les chiffres relatifs à l'Angleterre.

La dette de l'Angleterre proprement dite n'a pas augmenté considérablement dans la période qui s'est écoulée de 1857 à 1861, ainsi qu'on peut le voir par le tableau suivant:

	31 déc. 1857.
Dette consolidée	$3,8[illegible]
Dette flottante	[illegible]
Total	$3,9[illegible]
	31 déc. 1861.
Dette consolidée	$3,82[illegible]
Dette flottante	77,[illegible]
Total	$3,9[illegible]

Mais il faut ajouter à cette somme la dette de l'Inde qui était, en 1860, de $36,4[illegible] dans l'Inde et de $148,374,930 en Angleterre, ce qui augmente la dette anglaise d'environ 185 millions et permet de la porter en nombre rond à $4,2[illegible],300.

La dette consolidée de la France s'est accrue considérablement de 1852 à 1861. Elle était en 1852 de $1,1[illegible] et en 1861 de $1,[illegible],635,380, ce qui donne une augmentation de 846 millions de piastres en dix ans. La dette consolidée de ce pays en 1861 peut être portée en nombres ronds à dix milliards de francs. La statistique, à laquelle nous empruntons ces chiffres, fait ressortir encore que de 1851 à 1860 il y a eu constamment un déficit, car les dépenses dans ces dix années se sont élevées à $3,482,600,000 et les revenus seulement à $3,098,400,000; donnant une différence de $744,200,000.

En Autriche, les dépenses dépassent également chaque année les recettes; de 1857 à 1860 la moyenne a été comme suit:

Recettes	$144,375,000
Dépenses	$197,750,000
Déficit annuel	$53,375,000

Le total de la dette autrichienne au mois d'avril 1860 était de $1,468,000,000. L'année dernière, le déficit a été de 44 millions et demi.

L'Italie a, aujourd'hui, une dette de plus de 400 millions, dont la majeure partie est de création récente; cette dette s'augmentera encore par suite des nécessités politiques de la situation, mais c'est un pays plein de ressources et d'avenir.

On n'a que des données assez incertaines sur l'état des finances de la Russie. D'après un livre, publié par M. Ogareff, la dette totale de cette nation en 1861 n'aurait été que de $412,850,000; mais il y a une circulation en billets de 530 millions contre 60 millions seulement d'espèces.

La Turquie doit $267,500,000 et sa dette s'accroît chaque année.

En récapitulant les dettes de ces diverses nations on trouve en nombres ronds:

Angleterre 1861	$4,237,000,000
France 1861	1,964,000,000
Autriche 1860	1,468,000,000
Italie 1861	411,000,000
Russie 1861	412,000,000
Turquie 1861	267,000,000

En regard de ces chiffres, plaçons ceux de la dette des États-Unis. Suivant M. Simmons, de Rhode Island, la dette était de 120 millions à l'avènement au pouvoir de l'administration actuelle et au 27 mai, la dette inscrite au livre du trésor était de $35,756,005, mais il croit qu'à la fin de l'année elle s'élèvera à 800 millions. M. Powell, du Kentucky, soutient que la dette publique s'élève déjà à 1,200 millions. En ne prenant que la plus basse évaluation, il en résulte qu'en dix-huit mois de guerre les États Unis auront ajouté à leur dette sept cent millions de dollars, c'est-à-dire une somme à peu près égale à celle de l'accroissement de la dette en France dans une période de dix ans. Il n'y a dans ces comparaisons rien de bien encourageant; car la prolongation de la guerre actuelle ou l'entreprise d'une guerre contre une puissance étrangère porterait, au moins de deux ans, la dette des États Unis au niveau de la dette de la France.

La raison de ce que le Times appelait la végétation de la dette fédérale est facile à saisir quand on songe que l'entretien d'un soldat en France n'est en temps de paix que de cent piastres et, en temps de guerre, de deux cents, tandis que dans les évaluations faites pour le maintien d'une armée fédérale permanente après la paix, on compte six cents piastres par homme. La même disproportion existe dans les dépenses de la marine.

Enfin, dans les pays européens, il existe un système d'impôts tout établi pour faire face au moins aux neuf dixièmes des dépenses, tandis qu'aux États-Unis on en est encore à chercher un système, et les débats du Sénat que nous avons publiés hier, indiquent les difficultés que présente l'établissement d'une taxe, propre à satisfaire tous les intérêts.

La question n'est pas seulement pour les États Unis de trouver le moyen d'amortir en 30 ou 36 ans, une dette de un milliard ou douze cent mille piastres, mais il s'agit de créer de nouvelles sources de revenus, suffisantes pour faire face annuellement, aux dépenses, qui se trouveront triplées par le nouvel état de choses, et en même temps au paiement de l'intérêt de la dette et des annuités d'amortissement. M. Simmons lui-même considère qu'il faut porter le revenu annuel à 250 millions au moins; or, avant 1861, les divers revenus des États Unis n'ont jamais dépassé 80 millions. Telle est la situation, et sans nier les ressources immenses de la république des États Unis, nous croyons qu'il n'y a pas lieu de s'applaudir, comme le fait le World, de la comparaison financière qu'il établit.

POLITIQUE EUROPÉENNE.— Un des journaux du Nord les plus américains et les plus ombrageux est le New-York Mercury, feuille hebdomadaire d'une certaine influence et dont la circulation dépasse de beaucoup celle de tous les autres journaux du dimanche dans les États-Unis. Le Mercury s'irrite un peu des bruits d'intervention qui courent dans le monde, bien que ces bruits soient sans fondement sérieux, et sa susceptibilité américaine lui inspire les lignes suivantes qui n'ont d'autre valeur que celle que nos lecteurs voudront bien leur donner suivant les lumières de leur propre raison:

L'air est plein de nouveaux bruits d'intervention étrangère dans les affaires de ce pays. Pour cette fois, les bruits sont basés sur un article de l'Indépendance Belge, journal qui admet par exception, dit-on, à surprendre les secrets d'état, et qui annonce les mouvements diplomatiques avant qu'ils soient mis en opération. Que l'assertion soit vraie ou fausse, on ne peut douter de l'hostilité de cœur en France et en Angleterre envers les États Unis. Les deux pays redoutent l'exemple d'une république libre, basée sur des principes politiques contraires à leurs propres institutions, et tous deux se sont réjouis à la perspective de son renversement. Les feuilles et les orateurs parlementaires de l'Angleterre ont prétendu constamment que le Sud avait les moyens de maintenir son indépendance, et ont proclamé la folie du Nord à vouloir s'y opposer. La prompte reconnaissance des rebelles comme belligérants montre de quel côté se portaient les sympathies de l'aristocratie européenne; et si l'Angleterre et la France ont gardé jusqu'ici une neutralité apparente, c'est parce que leur stock de coton n'était pas encore épuisé et parce que la perte du marché américain pour leurs manufactures n'a pas encore produit parmi les ouvriers cette souffrance qui appelle l'intervention du gouvernement; et parce qu'elles espéraient ou, au moins, qu'elles prétendaient espérer que le Nord finirait par abandonner la lutte. Mais maintenant que les clameurs des classes ouvrières deviennent bruyantes et importunes, et que les moyens d'occupation plus rares, avec des [illegible], nous ne serions pas surpris que les rumeurs d'intervention fussent entièrement le produit de la fertile imagination de quelques nouvellistes.

De la magnanimité ou du sentiment de justice des puissances européennes nous n'avons rien à espérer. C'est seulement en [illegible] coton, que les puissances européennes peuvent être frustrées dans leurs vues.

Ces nations ont montré une grande prudence dans leur conduite avec ce pays jusqu'à présent, [illegible] et si elles interviennent en faveur d'une cause expirante, elles viendront trop tard pour la sauver et juste à temps pour en partager la ruine. A moins que nos espérances ne soient destinées à subir une déception imprévue, les soldats maintenant en campagne détruiront le pouvoir européen de la nécessité de l'intervention et seront prêts à soutenir leur [illegible] si toutefois ces pouvoirs se sentaient la faiblesse d'éprouver notre habileté à soutenir l'Union et à maintenir la dignité et la grandeur de la république contre tous ennemis domestiques et étrangers.

NOUVELLES DU BATAILLON DU MAJOR ST. PAUL.—La lettre suivante, [illegible] Delta. [illegible]

Richmond, 3 juin 1862.

[illegible] sur cette bataille. C'est un massacre. Nous avons eu avant hier notre second engagement, à six ou huit milles de Richmond, mais avec de [illegible] et de tristes résultats. Notre bataillon, avec 166 hommes et 13 officiers commandants, a [illegible] le 6e et le 10e régiment de la Pennsylvanie, à travers son camp et son terrassement sur un espace de deux milles. Nous avons fait 250 prisonniers, et je vous assure que nous en avons tué autant et blessé beaucoup plus. L'élite des Chasseurs de la Louisiane du bataillon de St Paul est dans les journaux, dans la bouche des citoyens et dans celle de tous les soldats.

Sur [illegible] sur 166 hommes et officiers, a été de 35 à 100 en tués et blessés. Je vous adresse une liste pour votre compagnie:

Le capitaine Macoin, blessé, mort depuis; premier lieutenant C. M. [illegible]; second lieutenant V. E. Bourges, tué; Auguste Bush, en voie de convalescence; Ernest Bouligny, allant bien; Edmond Baguéria, un bras fracassé; Pierre Bourgeois, allant bien; Emile de la Hay, légèrement blessé, allant bien; Prosper Gasel, légèrement blessé à la main; Albert Hen, a reçu d'un yankee un coup de pied à la bouche; McBeney, légèrement blessé; il se remettra; Marshall, do do;— Pettipain, do do; [illegible], grièvement blessé, se remettra; Ernest W[illegible], blessé par le ricochet d'une balle qui l'a frappé au [illegible].

Nous étions 34 en tout quand nous avons couru au feu. Tous ont combattu bravement et nous avons fait croire à l'ennemi que nous [illegible] deux régiments au lieu d'un bataillon. [illegible] nous a complimentés sur le champ de bataille. J'ai emporté Bourges de l'endroit où il est tombé.

Brave camarade! Nous l'avions élu lieutenant, il y a un mois à peine, et maintenant il dort pour toujours. J'ai pleuré sur lui, à son côté pendant la bataille, car j'avais vu que sa blessure était dangereuse. Nous parlions si souvent de la patrie ensemble. La veille, nous avions couché l'un près de l'autre; nous avions parlé de la Louisiane et des personnes qui nous y étaient chères. Je fus à lui trois minutes après sa chute, ses yeux étaient fermés. Je le soulevai et l'embrassai. Il ouvrit ses yeux, sourit et me dit: "John, je suis mortellement blessé, mais c'est pour mon pays. Chassez l'ennemi, quand je serai mort." La balle avait traversé le ceinturon de son sabre, au côté droit, juste au moment où il dégainait et où il criait à pleine voix: "Chargez, chargez, Chasseurs!". Nous étions très dispersés alors et peu de soldats l'entendirent ou le virent tomber.

Je laisse là ce triste récit. Il faut que je laisse car je dois retourner ce soir au champ de bataille qui est à six milles d'ici. Je vous écrirai à chaque occasion. Faites de même. Tous ceux dont je ne vous ai rien dit se portent bien et n'ont pas été blessés. Embrassez pour moi tout le monde.

Votre fils et frère, JNO.

THEATRE DE L'OPERA.— Nous avons déjà annoncé la représentation extraordinaire qui doit avoir lieu dimanche au théâtre de l'Opéra. Elle a lieu pour les adieux et au bénéfice de M. E. Glatigny, ancien zouave et premier lieutenant d'une compagnie de la légion française. Dire que la représentation est placée sous le patronage du général Paul Juge, de la brigade européenne, et sous celui du général Victor Maignan, de la brigade française, c'est affirmer que le bénéficiaire est digne à tous égards des sympathies du public. Comme artiste M. Glatigny est déjà une vieille connaissance pour tous ceux qui ont fréquenté le théâtre depuis deux ans et qui ont pu apprécier l'utilité de ses talents comme comédien. Il a obtenu pour cette représentation le concours de Mmes Delatourmerie et Reiter, de Mlle Maillet et de MM. Lamar, Mathieu, Devianes, Dalligne jeune, Charles, Reiter et Prudgam. Son programme est bien composé et tout garantit un succès.

FARINES, PROVISIONS, &c.—La maison Frédéric Avet, 59 et 61, rue de la Vieille-Levée, offre en vente au plus bas prix divers articles de grocerie, tels que farine, sel, graisse, café, chandelles, &c. Nous appelons l'attention du commerce sur l'avis de cette maison publié dans nos colonnes.

STEAMER POUR PHILADELPHIE.—On verra par un avis inséré plus loin, que le steamer Swannee partira pour Philadelphie, le samedi 21 juin.

DEMANDE D'UN JARDINIER.—On verra aux annonces qu'on a besoin d'une personne capable de se charger d'un jardin potager et de cultiver des fleurs et des arbres fruitiers. Le jardinier réunissant les conditions nécessaires devra s'adresser au No 114 rue Bourbon, vis-à-vis de l'Opéra.

OR ET ARGENT A VENDRE.—Voir l'annonce de W. L. Cushing, rue du Camp, No 11.

CHRONIQUE LOCALE.

L'ordre No 13.—Nous lisons dans le Delta d'hier la communication suivante:

A l'Éditeur du Daily Delta.

Le général Butler me charge d'annoncer qu'aucune des personnes qui engageront leur parole conformément à l'ordre No 13 émané du Quartier général du commandant militaire ne sera échangée sans son consentement.

G. WEITZEL,
Lieut. des Ing. des E. U. et Com. Mil. Asst.

CONSEIL DE VILLE.—Une assemblée régulière avait été convoquée pour hier soir mais elle n'a pu avoir lieu faute de membres. Trois aldermen et cinq assistants aldermen seulement avaient répondu à l'appel. Les deux Conseils, en conséquence, se sont ajournés à mardi prochain.

RETRAITE.—Nous apprenons que le voyer, le trésorier et le contrôleur ont quitté leurs bureaux et ont fait remettre les clés au Gén. Shepley. L'ordre No 41 est l'ordre du jour, mais quant à ce qui regarde la salle municipale nous ne pouvons dire encore ce que l'ordre 41 y produit.

COUR PREVOTALE.—Morris Stievel, prêteur sur gages, de la rue Poydras, a comparu hier devant le juge Bell, sous prévention d'escroquerie au préjudice de Mme Eliza et de Mme Julia Stillman. Il s'agit d'articles de mode, valant de treize à dix huit cents piastres. En mai 1861, les accusatrices étant sur le point de faire un voyage en Europe pour y acheter des marchandises, déposèrent les articles chez l'inculpé comme garantie d'une somme de cent quarante trois piastres. On signa un papier, mais l'une des dames déclara qu'elle ne l'avait pas fait et que sa signature était un faux. Plusieurs mois s'écoulèrent. Les plaignantes revinrent d'Europe et offrirent de racheter les marchandises; Stievel leur répondit qu'il les avait vendues et qu'il en avait le droit aux termes du marché conclu entre eux. Là-dessus, une accusation fut portée contre Stievel. Les preuves ont été si convaincantes, que le magistrat lui a donné l'ordre de rendre les articles de quinze cents piastres (moins la somme prêtée et cinq pour cent d'intérêt) ce matin, à dix heures, sinon il restera en prison tant qu'il ne se sera point conformé au décret.

—Saml Whitney, accusé d'être suspect et dangereux, a été fourni un cautionnement de $500 pour répondre de sa bonne conduite.

—Wm. Christopher, accusé de vol de volailles, a été acquitté.

—Patrick Knight a été condamné à trois mois de workhouse pour assaut et batterie.

—Frank Birmingham, (de la compagnie E, 31e régiment du Massachusetts) déclaré coupable de larcin, a été condamné à trois mois de corvée et à traîner le boulet.

—M. Garcia et Augustin Royboy, individus suspects et dangereux, ont été envoyés en prison pour trois mois.

MARCHÉ GRATUIT.—Il a été distribué des provisions à 1,775 familles.

Les pauvres ont reçu:

Neuf bœufs, 244 boisseaux de farine de maïs, 14 barils de sucre, 2,052 pains, 11 barils de mélasse, 1 baril de maquereaux, 1 caisse de morue, 1,000 choux, 59 boisseaux de pois et 2 caisses de sel.

PLUIE.—Nous avons eu hier matin, une pluie assez abondante qui a rafraîchi l'atmosphère. La journée a été magnifique.

BLESSÉ.—Lundi soir, à 10 heures le sergent Moore, de la police du Premier District, a été poignardé dans la rue St. Charles, entre Delord et Calliope. Celui qui l'a frappé a été arrêté plus tard.

L'officier Deignan qui a été blessé dans la rue Gravier, est dans un état alarmant.

DÉCÈS.—Voici le rapport hebdomadaire du Bureau de Santé:—

Mortalité.—Adultes, sexe masculin, 41; adultes, sexe féminin, 14; enfants mâles, 36; enfants, sexe féminin, 36; enfants, sexe non annoncé, 2; total, 129. Blancs, 105; mulâtres, 5; noirs, 19; non annoncés, 0; total, 129.—Libres, 111; esclaves, 18; non annoncés, 0; total 129.

Maladies.—Inflammation des intestins, 5; congestion cérébrale, 3; choléra infantile, 5; consomption, 12; convulsions (enfants) 5; diarrhée, 7; diarrhée chronique, 4; diphtérie, 1; dysenterie, 9; fièvre nerveuse, 2, fièvre pernicieuse, 2; fièvre typhoïde, 3; fièvre continue, 6; fièvre rémittente, 1; maladie du cœur, 3; tétanos, 1; marasme [enfants] 6; mort-nés, 9; né prématurément, 1; inflammation de l'estomac, 2; dentition, 3; rougeole, 4; causes non annoncées, 3; autres maladies, 27; total, 129.

Ages.—Au-dessous de 1 an, 36; de 1 à 2 ans, 15; de 2 à 5 ans 14; de 5 à 10 ans, 3; de 10 à 20 ans, 2; de 20 à 30 ans, 11; de 30 à 40 ans, 7; de 40 à 50 ans, 8; de 50 à 60 ans, 10; de 60 à 80 ans, 9; de 90 à 100 ans, 1; âge non annoncé, 21; total, 129.

Nationalités.— France, 1; Allemagne, 1; Grèce, 1; Irlande, 10; Italie, 1; Suisse, 1; Indes Occidentales, 2; Ohio, 1; Louisiane, 79; Caroline du Nord, 1; Maryland, 1; Virginie, 2; non annoncés, 33; total, 129.

Départ des Steamers d'Europe.

[illegible]

[illegible] Cette pièce condamne très clairement et habilement les motifs de la proposition, qui très probablement sera discutée et décidée par la chambre en connexion avec le bill déjà rapporté par le comité, pour élargir le canal de l'Illinois de manière à pouvoir admettre de semblables navires passant du Mississipi aux lacs.

Les soussignés citoyens de Buffalo sollicitent le congrès, en addition à la disposition projetée pour la défense des frontières du Nord, pour qu'il adopte, sans délai, les mesures propres à assurer l'élargissement des écluses des canaux Erie et Oswego, de manière à donner passage aux navires qui seraient employés à la défense des lacs du Nord et du Nord-Ouest, suivant les statuts d'un acte de la législature de New-York, passé le 24 avril 1862. Ce travail accompli, des navires plus puissants que le Monitor pourraient passer de New-York aux lacs Erie et Ontario, ou des lacs à New-York, ou d'un lac à l'autre, pendant la saison de la navigation.

Les immenses intérêts nationaux qui dépendent de la possession militaire de ces eaux ne peuvent être assurés par aucun autre moyen si facile et si peu coûteux. Nous pensons qu'on peut affirmer sans extravagance que, si un pareil projet était exécuté, nulle tentative ne serait jamais faite contre notre domination sur les lacs.

L'égalité d'accès à ces lacs, avantage que devait nous procurer notre traité avec la Grande-Bretagne, a été entièrement détruite par la construction des canaux du Canada; et nous ne pouvons, faute d'autorité, construire et maintenir des navires de guerre sur les lacs. La supériorité de nos intérêts commerciaux sur ceux de nos voisins, ne fait qu'augmenter le [illegible] ser, si, pendant la saison de la navigation, une flotte de canonnières anglaises de l'Atlantique essaye de prendre possession de la chaîne entière des lacs et des rivières adjacentes. Une longue ligne de cités florissantes et de riches villages peut être mise aussi à contribution ou détruite, pendant qu'un commerce excédant en valeur le commerce étranger avec la nation est ou suspendu ou devient la proie de notre ambitieux rival. Est-il sage de courir de tels risques? Nulle autre nation ne manifesta jamais une telle indifférence pour les intérêts vitaux ou une telle confiance dans le maintien de ses relations pacifiques avec la seule puissance qui pourrait la menacer le plus à cause du voisinage et de l'antagonisme des intérêts. Des événements récents ont démontré avec quelle promptitude, et sans avertissement préalable, les nuages de la guerre peuvent obscurcir l'horizon. Ne devrions-nous pas profiter de la leçon et nous tenir prêts à résister à des dangers qui sont toujours imminents puisqu'une portion si considérable du continent est sous la domination d'une puissance Européenne.

Le gouvernement a dépensé de larges sommes pour la défense des côtes de l'Atlantique et du Golfe. Les intérêts du Nord et de l'Ouest ont également droit à une pareille protection et il est respectueusement représenté que par l'adoption du projet en question notre frontière intérieure sera amplement protégée et défendue et qu'un commerce d'une valeur inestimable pour nos États Atlantiques et pour nos villes sera garanti contre toute interruption.

(Signé) MILLARD FILLMORE, HENRY W. ROGERS, GEORGE R. BABCOCK, GUY H. GOODRICH, et plusieurs autres.

16 mai 1862.

EUROPE.

Nous empruntons au résumé politique d'un journal européen du 2 mai les passages qui suivent:

Le télégraphe de Naples nous apprend que le roi d'Italie, qui ne manque pas une occasion de se montrer à la foule, est littéralement accablé d'ovations. Sa Majesté ne se contente pas, du reste, de jouir de cet enthousiasme extraordinaire, elle tient à le justifier; son premier acte à Naples a été un décret d'amnistie pour la presse et la garde nationale, et l'ordre de retirer à ses frais du mont-de-piété tous les gages d'une valeur de moins de quatre florins.

Les questions politiques vont faire place en Angleterre, pour quelques jours, aux impressions que produit l'exposition universelle de Londres, qui a été ouverte aujourd'hui. Rien n'aura manqué à la splendeur de cette grande fête des peuples et de la civilisation, que la présence de celui qui en a conçu l'idée féconde, et celle de la Reine, qu'un deuil toujours aussi vivement ressenti éloigne de Londres.

L'effet produit par le résultat des élections prussiennes est foudroyant. La presse ministérielle est consternée, la Gazette de la Croix en a perdu la voix et la Gazette de l'Etoile essaie de balbutier quelques consolations qui trahissent un profond désappointement. La feuille ministérielle prétend que le parti du progrès doit la victoire à l'organisation et à la discipline qu'il a su introduire dans ses rangs, tandis que le parti conservateur a fait preuve d'indolence et de timidité. Pour elle le résultat des élections n'est pas l'expression fidèle de la force numérique des partis, et, dit-elle sentencieusement, "sur le terrain politique comme sur les champs de bataille, la victoire est plus souvent remportée par l'énergie et la discipline que par le grand nombre." On voit que l'organe du ministère n'est pas encore au bout de ses déceptions.

Pour l'Allemagne ces élections ont toute l'importance d'un grand événement politique. Par sa fermeté et son unanimité, le peuple rendra à la Prusse les sympathies que son gouvernement vient de perdre. Par contre, les gouvernements réactionnaires, qui comptaient sur la recrudescence de l'ancien régime en Prusse, se verront déçus dans leurs calculs et modifieront leur attitude.

Il en est un en Allemagne, cependant, qui semble frappé d'un aveuglement incurable et qui s'opiniâtre à marcher au rebours de l'opinion générale, nous voulons parler de l'Électeur de Hesse. Pendant que la presse discute le plus ou moins de chances qu'auraient les conseils des grandes puissances de se faire écouter par l'électeur, celui-ci rompt hardiment en visière à toute pensée de conciliation. Il brave la nation allemande, les cours alliées, les chambres des autres pays et son propre peuple, [illegible], il vient de convoquer une nouvelle chambre des députés, mais d'après la loi électorale octroyée en 1860, et pour comble de dérision, il ajoute, de sa propre autorité, à l'exercice du droit électoral, la condition de signer une déclaration par laquelle les électeurs et les candidats devront s'obliger préalablement, sous peine d'amende, à renoncer à toute réserve en faveur de l'ancienne constitution. On gouverne mieux à Tunis qu'à Cassel, et le peuple hessois doit envier le sort des Etats barbaresques. Heureusement qu'il est patient et que l'oppression la plus criante ne le fera pas sortir des voies de la modération et de la légalité.

Une dépêche de Constantinople nous apprend que le Sultan est rentré de sa tournée dans les provinces de l'Asie Mineure.

On mande d'Athènes que les troupes royales ont trouvé l'arsenal de Nauplie tout à fait vide. Le gouvernement anglais ayant refusé de recevoir les réfugiés dans le port de Corfou, ceux ci se sont dirigés sur Smyrne. Le bruit était fort accrédité que le fils aîné du prince Luitpold de Bavière, le prince Louis, accepte la succession au trône hellénique.

MARSEILLE, 29 avril.— Les lettres d'Athènes, du 25, annoncent que l'Angleterre a refusé de recevoir les insurgés de Nauplie dans les îles Ioniennes. Le commandant français n'a pas voulu, de son côté, recevoir à son bord les insurgés armés; ceux ci ont donc jeté leurs armes à la mer avant de monter sur l'Euménide. Les 400 insurgés restés à Nauplie ont été dirigés sur Tyrinthe, où campent provisoirement 150 forçats internés.

Le ministère de la guerre s'est rendu à Nauplie. La place est délabrée. L'arsenal, qui renfermait 30,000 fusils de précision, a été trouvé vide. Des perquisitions ont été ordonnées dans la ville et dans la campagne pour retrouver ces armes. On prétend qu'un acte signé par le chef de l'insurrection constate que le pays a refusé de s'associer au mouvement.

On assure que le prince Louis, fils aîné du prince Luitpold de Bavière, le frère et héritier présomptif du roi Othon, aurait accepté la succession à la couronne de Grèce et embrasserait la religion grecque.

BERLIN, 29 avril.—Le succès remporté dans les élections de Berlin par le parti du progrès a étonné tout le monde. Dans les 1,700 électeurs au second degré que nomme la capitale, les conservateurs n'en comptent qu'environ 160.

Un journal de Berlin annonce que le gouvernement présentera aux Chambres un projet d'emprunt, dont le produit sera destiné à l'organisation de la marine militaire. Ce projet sera accompagné d'un mémoire explicatif.

—Une commission composée de membres de l'amirauté et de constructeurs de navires s'est rendue en Angleterre pour y étudier les nouveaux perfectionnements de la marine cuirassée. La commission se rendra ensuite dans les ports français.

—Il y a peu de temps un horticulteur s'était établi sur les boulevards. Sa boutique était étincelante d'or, de lumière, de vases, de suspensions élégantes, de jardinières ravissantes. Çà et là étaient étalées des plantes rares, des fleurs qu'on ne voyait nulle autre part. On s'arrêtait devant cette exposition merveilleuse, on ne tardait pas à entrer, et comme les amateurs sont nombreux, passionnés pour les curiosités, on ne manquait pas d'acheter et de payer fort cher des graines et des plantes qui étaient originaires de toutes les parties du globe, suivant les notes et noms plus ou moins latins qui les accompagnaient. Or, depuis quelques jours, le magasin est fermé et l'on a fait la triste découverte que les plantes et les graines rares étaient tout bonnement extraites des champs de l'Auvergne, du Limousin, même des environs de Paris.... On cite parmi les victimes de cette spéculation audacieuse un de nos plus braves généraux, qui a payé 1,800 francs quelques brins d'herbe qu'on lui avait livrés pour des merveilles.

EUROPE.—Nous empruntons aux journaux allemands les nouvelles suivantes:

Une terrible calamité a frappé la Hollande. La ville d'Enschede dans la province d'Overyssel, a été presque toute entière détruite par le feu. Plusieurs églises, quatre fabriques de coton, onze moulins à tisser, des établissements de teinture et les sept huitièmes des maisons ont été consumés. Par là ont été jetées sur le pavé, sans abri et sans ressources, plus de 5000 personnes. La perte est de plusieurs millions de florins. Le désastre a été si général et le progrès si rapide, qu'il a été tout d'abord regardé comme l'œuvre d'un incendiaire, ce qui n'a pas été prouvé.

POPULATION DE LA PRUSSE.—Cette population est de 18,497,458 âmes, ce qui, comparé au recensement de 1858, constitue une augmentation de 427 166mes pour cent en 3 ans. Berlin, la capitale du royaume et la plus grande ville d'Allemagne, a 546,310 habitants. Elle en avait 458,637 en 1858. L'augmentation a donc été de 18 90mes pour cent.

On a presque achevé les arrangements pour la jonction des chemins de fer de la Prusse et de la Hollande. Quand cela sera fait, on communiquera par chemin de fer de la Baltique à la Méditerranée.

Le Conseil Fédéral Suisse a envoyé aux ambassadeurs Japonais à Paris, une lettre en français et en hollandais pour les inviter à faire une visite en Suisse.

Les États allemands du Sud adhèrent graduellement au traité commercial de la Prusse avec la France.

L'Autriche continue ses efforts dans la voie de la réforme sous les auspices de l'Empereur qui préside aux délibérations du Conseil d'État.

TRAINS DIRECTS DE PARIS A ST PETERSBOURG.—On va maintenant directement de Paris à St Pétersbourg en chemin de fer en passant par Berlin.

Le Pays du 30 avril publie les nouvelles suivantes:

"Garibaldi, entièrement rétabli, est parti le 27 pour Lonato et Desenzano, à l'effet d'y établir le tir national. Le général va poursuivre son voyage en Lombardie, et l'on pense qu'il arrivera jusqu'à Florence."

"—Une dépêche particulière de Toulon nous apprend que des troupes venant de Chine sont arrivées hier à Toulon et ont été immédiatement débarquées.

"Les détachements qui sont restés en Chine ont été jugés suffisants pour garantir les intérêts de notre commerce et assurer l'exécution du dernier traité.

"Du reste, le succès récemment obtenu dans les environs de Shang-Haï contre les rebelles, par nos soldats réunis à ceux de l'Angleterre, prouve que notre présence dans ces lointaines régions n'est pas sans utilité."

France.

Paris, 30 avril.

Après un bien long silence, voilà enfin que le Corps législatif reprend ses discussions—j'entends ses discussions réelles, importantes, roulant sur des sujets d'intérêt général. Après un débat peu animé sur une élection, on a entamé, hier, la question de la réduction de l'armée, et on l'a résolue séance tenante, en votant l'appel de 100,000 hommes demandé par le gouvernement. Cette mesure a été combattue par M. de la Tour d'abord, par M. Hénon, ensuite. Tous les deux ont vivement insisté sur la nécessité de réduire le chiffre de notre armée, le premier en s'appuyant sur des raisons économiques, le second sur des raisons politiques. C'est le discours de M. Hénon qui, au point de vue international, mérite surtout d'être pris en considération. La France, a dit ce député, indique pour ainsi dire aux autres nations le chiffre de leurs recrutements et le leur impose par son attitude: donc c'est à la France de donner le signal de la réduction. La France est respectée en ce moment, elle ne craint personne, pourquoi ne désarmerait-elle pas?

Tel est à peu près le discours de M. Hénon; il semble qu'il n'y ait rien à y reprendre; mais quand des généralités on descend aux faits pratiques, quand on voit comment les pays aussi allemands se disposent à imiter l'exemple d'une première réduction donné par la France, il n'en est plus de même. Aussi, M. Nogent Saint Laurens, rapporteur, a-t-il trouvé des raisons à lui opposer, outre celles que l'on connaît de longue date, que l'on est habitué à entendre invoquer un peu souvent. La France est généreuse, ses armées sont en Chine, au Mexique, à Rome, un peu partout, la France aime la gloire, il ne faut pas que l'on rogne le budget de la gloire, il ne faut pas l'empêcher d'avoir de la gloire, &c. La gloire joue un grand rôle dans ce discours; mais le trait final est admirable entre tous: la France aime la gloire, elle est généreuse, elle pèche souvent par des excès de générosité pour être, [illegible] l'Angleterre......, [illegible] hasard que nous [illegible] de la politique anglaise! Ce mouvement a fait sensation, le Moniteur le constate, et la Chambre a voté l'appel de 100 mille hommes comme on le demandait.

Je ne veux parler qu'au point de vue international, et je ne fais qu'une courte objection à ce discours: la gloire française est une belle et bonne chose sans contredit, mais si tout le monde en souffre, si la quantité de gloire pour la France est un prétexte dont se servent toutes les nations pour tenir sur pied des armées immenses, si les finances françaises en souffrent tout d'abord, cette gloire est-elle donc une si bonne chose?

Le roi de Hollande doit arriver à Paris.

Il a été décidé dans le dernier conseil des ministres que l'emprunt russe serait coté à la Bourse de Paris. Cette décision assez vivement discutée, est due, à ce que l'on assure, à l'initiative de l'Empereur, qui ne manque jamais de manifester ses sympathies pour Alexandre II.

Je puis vous donner des nouvelles du projet de collège international, qui continue à fixer l'attention du monde industriel autant que celle du monde universitaire. Le comité dont je vous parlais il y a peu de temps a chargé une commission de fixer les bases définitives du projet. Cette sous commission, composée de MM. Dumas, Boujean, Eugène Rendu, Emile Pereire, Hachette, du vice recteur de l'Académie, et des directeurs des écoles centrales, Turgot et Chaptal, s'est réunie plusieurs fois et va être en mesure de présenter ses propositions au comité général.

On parle beaucoup dans les hautes régions politiques et aussi dans certaines sphères ecclésiastiques de la prochaine publication d'un livre de M. Boujean sur la question romaine. Vous vous rappelez, comme tout le monde, l'impression produite par le discours de l'honorable sénateur sur le pouvoir temporel. M. Boujean, qui n'est pas seulement un homme politique à vues très élevées, mais encore un érudit et un travailleur opiniâtre, a voulu justifier toutes celles de ses assertions qui avaient provoqué les attaques de certaine presse, et il résulte, dit-on, de ce travail un ouvrage qu'on pourra considérer comme le résumé de la science laïque et ecclésiastique sur la question tant controversée du pouvoir politique du Saint-Siège. Le Monde et les journaux de cette couleur auront fort à faire pour réfuter le savant polémiste, qui ne marche que preuves en mains. Je vous parlerai en détail de ce livre important, dès qu'il aura paru; [illegible]. Mgr l'évêque de Nîmes, qui a attaqué, dans un mandement presque injurieux, le discours de l'honorable sénateur, devra en prendre son parti et reconnaître dans le livre de son adversaire un excellent chrétien.

Les petits États allemands s'occupent de la situation de la Hesse et déjà la Chambre des députés de Carlsruhe s'est prononcée pour le rétablissement dans la Hesse de la loi électorale de 1849; par une singulière coïncidence, à la même date l'électeur de Hesse a ordonné de nouvelles élections d'après la loi de 1860.

En Prusse, le parti libéral triomphe sur toute la ligne.

Peu de nouvelles d'Orient. La Grèce est toujours agitée; les troupes turques subissent tous les jours de nouveaux échecs dans les provinces slaves.

M. Mirès a adressé une lettre à ses associés pour les mettre au courant de ses affaires.

P. S. Une nouvelle très importante m'arrive au dernier moment. Le général de Goyon a été rappelé de Rome. Est-ce un congé temporaire? Est-ce un congé définitif? Ne faut il pas voir dans ce fait la réalisation de ce que je vous faisais entrevoir alors qu'il s'est agi de ce que l'on appelait l'incident Lavalette? M. de Lavalette reprendra son poste, M. de Goyon reviendra à Paris en congé illimité, en conservant le titre seul de général du corps d'occupation: voilà ce que je vous disais, voilà à peu près ce qui se fait aujourd'hui.

CHINE.

Nous trouvons dans une lettre de Shanghaï, 5 mars, adressée au Sémaphore de Marseille les détails suivants sur les deux victoires remportées par les marins de l'escadre anglo-française sur l'armée des Taï pings:

"Juste au moment du départ du dernier courrier, un engagement avait lieu entre les troupes impériales chinoises, secourues par un corps de marine français et anglais, et les rebelles. La place attaquée était Kowcon, village de quinze à vingt mille âmes, situé à quelques milles N. E. de cette place.

"Cet endroit était un lieu de ravitaillement pour les bandes rebelles, d'où ils pouvaient en même temps interrompre presque toutes les communications. Nos amiraux n'ont pas souffert, heureusement, que cela pût arriver. Chacun d'eux, à la tête de quelques hommes, s'est fièrement avancé sur ces mauvais sujets, et a forcé les troupes impériales chinoises à marcher de front. Ces dernières étaient composées de Chinois auxquels on avait appris les premières notions de tactique européenne, et confiants dans les personnes qui les escortaient, ils ont marché de l'avant.

"La réussite de l'entreprise pouvait d'avance être assurée; les rebelles ne purent tenir, et ils prirent la fuite au plus tôt; mais on ne manqua pas de les accompagner de quelques coups de canons qui en firent rester bon nombre sur le carreau.

"Un Français fut frappé mortellement, quelques autres furent blessés; les Anglais eurent aussi quelques hommes hors de combat.

"Bon nombre de prisonniers furent faits et leur jugement fut vite rendu.

"Une pareille secousse dut déconcerter toutes les bandes environnant Shanghaï; les coups de canon, qui ne cessaient presque pas chaque nuit, ne résonnèrent plus, et la population reprit quelque confiance.

"Cependant la tâche que s'étaient faite nos commandants n'était pas remplie; ils devaient aller plus loin. Ils apprirent que les rebelles s'étaient repliés sur la partie sud de Pootung, et ils jugèrent convenable d'épier leurs mouvements. L'amiral anglais se dirigea du côté où l'on supposait que les chang-maos étaient en force; escorté par quelques hommes seulement, il entra dans le pays, mais il ne tarda pas à être assailli par une grêle de projectiles qui le força à rebrousser chemin. Il demanda des renforts, qui furent envoyés immédiatement et auxquels furent joints 300 marins français. Une colonne de 1,200 hommes attaqua de nouveau les rebelles; le résultat fut semblable à celui qui avait eu lieu quelques jours auparavant. Une quantité énorme de ces bandits resta sur le carreau.

"Depuis ces deux expéditions, les environs de Shanghaï sont plus tranquilles, mais le commerce n'en marche pas mieux.

"Les rebelles, que l'on chasse d'un côté, s'en vont ailleurs, et tant que nos grands centres de population et d'industrie seront entre leurs mains, nous n'aurons, il est triste de le dire, rien à espérer.

"Le moment arrivera-t-il bientôt où nous verrons une intervention efficace de la part de nos gouvernements? Le commerce la réclame à grands cris, et le peuple désirait ceux qui veulent bien venir à son secours. Que l'on sache bien que les autorités sont sans force, qu'elles n'existent plus, pour ainsi dire, en tout cas moins que leur présence n'est manifestée que par leurs exactions.

"Un fait qui peut intéresser est une forte exportation de coton chinois pour Londres à bord du British Empire. Ce navire a pris environ 137,000 kilogr., et le prix de cet article rendu en Europe sera de fr. 1 55 environ par kilogramme.

"C'est le premier chargement de coton que nous voyions partir d'ici pour l'Europe, et cette opération, [illegible], a été faite en perspective du manque de ce produit en Amérique, et de la guerre qui était sur le point d'éclater."

FEUILLETON.

LES QUATRE SERGENTS DE LA ROCHELLE.

PAR CLÉMENCE ROBERT.

III—Suite.

LE REPAS D'ADIEU.

Ils arrivèrent au rendez vous des carbonari.

Le repas était donné au Pavillon de la [illegible]. C'était, comme on l'a déjà vu, un lieu de [illegible] portes de la Rochelle.

Cette maison était une rotonde, jetée en avant comme un [illegible] perdue, et si [illegible] au vent de la mer le jour de [illegible] des Pêcheurs, le restaurant avait un [illegible] plus rapproché des murs d'enceinte [illegible] un bastion, dont il n'était séparé que par une cour plantée de tilleuls.

Les membres de la société secrète avaient eu des raisons particulières et décisives pour choisir cet endroit; mais en outre de ce motif, la solitude des alentours convenait pour un repas de corps dont on devait cacher la célébration plus que le but.

La table était dressée dans la cour, à l'abri de tout voisinage importun.

Le carré de cette cour entourée d'assez hautes murailles, était dominé par le bastion. [illegible] plonger dans cette enceinte, mais à une telle distance qu'il n'était pas à craindre que les paroles des convives pussent arriver jusqu'à cette sentinelle.

Les principaux membres du carbonarisme étaient réunis vers quatre heures dans cette salle de banquet en plein air.

Bories et Baradère étaient en face l'un de l'autre. Le délégué de la vente suprême avait près de lui les membres appartenant à la partie civile du carbonarisme; à droite de Bories était Pommier, Gubin, puis Cédric, à sa gauche Raoulx et Lambert qui venaient d'entrer ensemble.

Cependant, entre ces deux derniers, un couvert restait vide, mais ils le remarquèrent à peine et ne s'occupèrent pas de le faire retirer.

Malgré la gravité des circonstances, et peut-être même parce qu'on avait besoin de fuir de terribles préoccupations, le repas était très animé. Le vin et la jeunesse des convives noyaient la perspective des dangers dans une folle insouciance; on riait, on parlait haut, on buvait gaiment à cette fête d'adieu, qui précédait un jour si important; car, pour ces jeunes gens réunis il n'y a guère de lendemain.

Le bruit des verres et des propos animés commençait à élever très haut sa joyeuse rumeur, lorsqu'un nouveau convive entrant, vint se placer en silence entre Raoulx et Lambert.

C'était l'ombre de Ratel!

Du moins ce fut là la première impression de Raoulx et de Lambert, car c'étaient bien les traits de Ratel, tels qu'ils l'avaient vu sur le bord de la mer, mais pâle, amaigri, l'œil fixe et terne, tel que la mort avait dû le faire un moment après!......

Un sourire ironique était sur ses lèvres.

Ce sourire sur une face cadavéreuse était affreux; cependant ce fut le premier signe qui rappela les deux meurtriers de Ratel au sentiment de la vérité et leur fit juger que, par un miracle impossible à prévoir, l'odieux espion s'était sauvé des flots.

La voix de Ratel vint ajouter à ce témoignage d'existence.

Comme les deux carbonari le regardaient avec stupeur:

—C'est un frère qu'on oublie, et qui vient se joindre à vous, dit-il avec son sourire moqueur et en s'établissant entre Lambert et Raoulx.

Ceux ci, malgré leur force d'âme, ne purent articuler une parole.

Ils n'avaient rien laissé transpirer, dans la société secrète, de leur découverte au sujet de l'espion, et de la vengeance qu'ils en avaient tirée. Les carbonari, dont l'esprit général d'ailleurs comportait peu de circonspection et de prudence, ne s'occupèrent point de la venue de Ratel, qu'ils avaient déjà vu dans leurs réunions, et qu'ils croyaient voyageant d'un siège de la société à un autre, comme le faisaient beaucoup de leurs frères.

Lambert jugea rapidement de cette situation extrême.

Avertir les conjurés de se taire devant cet homme était inutile; l'espion en savait déjà plus qu'il ne fallait pour les faire arrêter, condamner, et il ne fallait pas les jeter au désespoir de leur propre mort avant de juger s'il ne restait plus aucun moyen de salut. Raoulx fit les mêmes réflexions que son ami, et ils se turent tous deux.

La situation des personnages du banquet était donc celle-ci:

Les jeunes conjurés, joyeux, insouciants, pleins d'espérance sur le bord d'un abîme qu'ils ne connaissaient pas.

Lambert et Raoulx, portant seuls au milieu des leurs le poids d'une catastrophe imminente, voyant des projets si longtemps nourris, des résultats attendus avec tant de peine, s'écrouler sous la main d'un seul homme, et du plus abject de tous!

Ratel triomphant, se voyant, lui chétif, entouré d'ennemis, sûr pourtant de les perdre, de les anéantir d'un seul mot, et portant par-dessus tout sur sa face décharnée l'image de la malice satisfaite.

L'agent de police, certain d'avoir, à sa sortie de ce banquet, toute la force armée à ses ordres, avait voulu rester seul encore un moment en face des carbonari, et savourer sa vengeance avant de l'accomplir. Ayant reconnu la sécurité que l'endroit lui offrait, il avait fait d'avance marquer sa place entre celles de ses deux meurtriers.

Quand le bruit du repas fut assez élevé pour couvrir sa voix dans les autres parties du cercle, il dit à ses deux voisins de table:

—Vous ne m'attendiez pas.... Je reviens de l'autre monde.

Ils n'avaient pas encore la force de répondre.

—De l'autre monde, ajouta Ratel, où vous m'aviez envoyé par le chemin de la mer.

—La mer! dit Lambert; elle rejette de son sein les corps impurs..... Nous aurions dû nous en souvenir!

—Elle m'a emporté loin de vous, répondit Ratel, et déposé sur une grève déserte, où j'ai rouvert les yeux.............. pour aller de là, il est vrai, sur un lit de douleur....... Mais enfin, je suis sorti de la maladie comme des flots.. et le crime a été commis en vain.

—Dites que la justice a échoué, répliqua Raoulx; car c'était justice: nous savions qui vous étiez!

—Et maintenant dit Ratel en relevant la tête, vous le savez encore: pourtant je n'en ai pas moins la force contre vous!

—Espion! murmura Lambert.

—Espion, soit, dit Ratel. Et je peux me dire qu'étant là, connu de vous, je dispose de vos jours à tous?

—Pas encore! dit Raoulx, nous avons quelque force aussi, quelque courage, et en attendant que vous nous vendiez au pouvoir, vous êtes ici seul au milieu de nous.

Ratel leva la main avec un geste solennel en disant:

—Celui qui est là-haut veille sur moi!

—Bien?.......Allons donc!....... dit Lambert.

—Non, pas si haut! pas si haut!...... Le soldat de garde sur le rempart, dont le regard plonge dans cette cour, et qui vous empêchera de mettre la main sur moi; car vous savez bien qu'au premier acte de violence, le poste du bastion descendrait par ici!

Cela était vrai; Lambert et Raoulx avaient déjà songé à ce gardien involontaire de Ratel, et même remarqué que le soldat désœuvré penchait naturellement la tête vers la cour où se tenait le banquet, le seul point de l'horizon dont la vue pût distraire ses regards.

En même temps, les Compagnons de la nuit se livraient à la joie du festin.

Heureux convives, ils jouissaient de leurs derniers jours de sécurité; ils s'excitaient les uns les autres à la gaieté, tandis que le vin mousseux les excitait tous ensemble.

Heureux conjurés, ils sentaient mieux leurs forces en se trouvant réunis: ils parlaient de l'entreprise avec la plus radieuse confiance; ils se voyaient déjà au terme de leurs vœux et maîtres de la France.

—Vous comprenez donc parfaitement, poursuivait Ratel en s'adressant à voix basse à ceux qui étaient près de lui, qu'en sortant d'ici, je vous dénonce avec les renseignements les plus exacts, les preuves les plus certaines, et que vous allez tous, messieurs les carbonari, faire votre campagne militaire au palais de justice, et créer de nouveaux gouvernements au fond de vos cachots.... si ce n'est au fond de la terre.

—C'est là votre résolution? dit Raoulx en mordant ses lèvres pâles et frémissantes.

—Inébranlable! répondit Ratel.

—Oh! dit Lambert avec une rage sourde, c'est donc une stupide décision que ce mot de noblesse!

Il se souvenait des paroles que Ratel avait laissé échapper dans son rêve.

—Pourquoi? demanda l'agent de police.

—Parce que vous êtes noble, vous....

Ratel tressaillit légèrement et fronça le sourcil.

—Oui, il paraît, reprit Lambert, que celui qui se nomme ici Ratel, qui se fait passer pour officier de l'empire, et qui est en réalité un infâme espion, il paraît que celui-là est aussi gentilhomme....

—Baron.... laissa échapper Ratel emporté par la vanité.

—Ayant eu fiefs, château!...

—Droit de suzeraineté!

—Et le voilà agent de police, dénonciateur soudoyé, pourvoyeur de geôles et d'échafauds! continua Lambert.

La figure blême de Ratel se contracta; il répondit d'une voix âpre:

—Il y a toujours bonheur et gloire à servir son prince, n'importe par quelle voie.

—Je savais, dit Lambert, que c'était un insigne honneur de porter la queue de son manteau; j'ignorais qu'il fût aussi glorieux de se traîner dans la fange de l'astuce, de la traîtrise, pour pêcher quelques victimes à ses bourreaux.

—Vous autres carbonari, dit Ratel, ne vous cachez vous pas? ne changez-vous pas de nom, de visage pour conspirer?

—Nous conspirons pour la France, dit Raoulx, et au lieu de recevoir de l'argent pour salaire, nous donnons notre sang.

—Hé! c'est que vous n'avez besoin de rien, vous! dit le vieux noble. Mais quand on est de race illustre, ayant toujours possédé terres, vassaux, [illegible] on ne peut vivre [illegible] un cordon bleu à son habit, sans tourelles pour l'abriter.

—Et pour ce puéril orgueil, dit Raoulx, vous servez la police, vous touchez son argent!

—L'argent est la fondation des murailles... et il est dans les desseins de Dieu que les jours de nos aïeux voient se relever le château de.......

Ratel, qui avait parlé comme malgré lui, s'arrêta au moment de laisser échapper le nom de sa famille.

—Ainsi, sans honte et remords, reprit Raoulx, vous vendez [illegible] de jeunes hommes d'honneur, de vertu, de courage; vous les [illegible] supplice!

—Vos jeunes [illegible] présent, répondit Ratel, c'est une [illegible] de fous! On se venge d'une génération insolente, qui n'a pas assez d'injures pour le passé, qui déteste l'antique noblesse.....

—La noblesse maintenant [illegible]! interrompit Lambert.

[illegible]

(La suite au prochain numéro.)

Marié, le 10 du courant par le révérend J. C[illegible], [illegible] DESCHAUD, à Mlle JUANITA DELPHINE DE[illegible]RIGO.

Décédée hier soir, à [illegible] heures 16 minutes, Madame CATHERINE FROBUS, (née McCormick) native du comté Donnegal, paroisse de Bafo, Irlande. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de son fils, John H. Frobus, sont invités à assister à ses funérailles, cette après midi à 5 heures P. M., de la résidence de son fils, 424 rue [illegible] entre Gaiennie et [illegible].

Décédé, hier matin à 7 heures, J. THÉOPHILE PERRAULT, à l'âge de 35 ans, natif de cette ville. Ses amis et connaissances, et ceux des familles Perrault et Bazanac sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi à 3 heures et demie. Maison mortuaire, rue Histoire, entre Plauché et St-Claude.

De la part de sa famille.

Clergé St Augustin.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Mardi soir, 17 juin.

SUCRE.—Le sucre est assez recherché. Les transactions d'hier et d'aujourd'hui, s'élèvent à environ [illegible] boucauts, de mélange, et le fully fair, à 5½c. Quelques petits lots ont été reçus, [illegible].

MELASSE.—Marché entièrement calme, mais ferme. [illegible] en magasin. Il n'y a pas eu de ventes depuis plusieurs jours.

MAIS.—Très faible stock. Détail seulement, à $1 50 à $1 75 le boisseau.

GRAISSE.—La graisse de choix en barillet se détaille seulement à 30c la livre.

BACON.—Détail seul [illegible] les plats côtés [illegible] et 25c les jambons [illegible] en sucre.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 16 juin 1862.

Arrivé hier, 11 vaches laitières. Le montant du stock vendu a été de 91 bœufs du Texas, de 36 veaux et 4 vaches laitières. Stock restant à vendre, 64 bœufs du Texas, 64 veaux et 9 vaches à lait.

PRIX.

Bœufs du Texas, 1re qualité, par livre net	[illegible]
2e qualité	[illegible]
3e qualité, par livre, net	[illegible]
Veaux, par tête	$12 00 @ [illegible]
2de qualité	[illegible]
Vaches laitières, par tête	[illegible]
Cochons, par 100 livres, gros	20 00 @ [illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉ HIER.

Steamship des E U Mississippi, Sampson, Boston.

ARRIVÉS HIER.

Goélette Myrtle, Hughes, Ile aux Vaisseaux.
Goélette L'Éclair, de la Côte.
Goélette Tigre, de la Côte.
Goélette Tonnerre, de la Côte.
Steamboat Morning Light, Lovering, Baton Rouge.

Montant le fleuve.

Navire Statesman, Pendleton, Matanzas.
Barque anglaise Intrinsic, Liverpool via Havane.
Navire anglais Medina, Davis, de Liverpool et via la Havane.
Navire anglais Theodore Kuhn, de Liverpool, par la voie de la Havane.
Navire Sunda, de Calcutta et Havane.
Navire Harvest, [illegible], Boston.
Navire Nightingale, [illegible], Key West.
Barque française Cophee, Guélebran, Marseille.
Goélette anglaise Alice, [illegible], Rio Grande.

EXPORTATIONS.

Boston.— Par le steamship Mississipi — 272 boucauts sucre et divers articles.

PRODUITS REÇUS.

De Baton Rouge—Par le steamboat Morning Light—16 boucauts sucre.
De la Côte— Par la goélette L'Eclair, 50 boucauts de sucre.
De la Côte— Par la goélette Tigre—9 barils rhum.
De la Côte— Par la goélette Tonnerre—100 barils [illegible].

POUR PHILADELPHIE.

Jour de départ, SAMEDI, le 21 juin à 9 heures A. M.

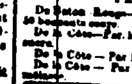

LE steamer SWANNEE, capitaine Jones, partira pour le susdit port au jour et à l'heure indiqués. Pour passage à la chambre ou à l'entrepont, [illegible] à bord vis à vis la place Jackson. Les passagers devront se munir de passeports. 16 juin

DIVERS.

REÇU récemment en magasin et à vendre AUX PLUS BAS PRIX par le soussigné: [illegible] barils farine, [illegible] de biscuit, [illegible] sacs café, [illegible] barils graisse, [illegible] demi barils graisse, [illegible] sacs de sel, [illegible] jambons fumés, [illegible] fromage de Goshen, [illegible] rames papier enveloppe, [illegible] caisses chandelles assorties, [illegible] caisses amidon, [illegible] caisses olives vertes, [illegible] boîtes câpres, [illegible] demi boîtes raisins, [illegible] quarts de [illegible].

Et un assortiment de DIVERS AUTRES ARTICLES.

FRÉDÉRIC AVET,
16 juin—1m 59 et 61, rue de la Vieille Levée.

Moulins à soie encadrés de fer.
Grande réduction de prix.

JE vendrai $500 les moulins à soie que j'ai vendus jusqu'à ce jour $750. Il n'y en a pas de meilleurs.
WM. L. CUSHING.
16 juin—2f Rue du Camp, No 11

GRANDE REDUCTION dans les prix des Machines à coudre.

LES célèbres machines à coudre de Grover & Baker sont offertes maintenant à une GRANDE REDUCTION. Le prix des aiguilles sera dorénavant de $1 50 la douzaine pour des billets de ville et $1 la douzaine pour des espèces.
W. L. CUSHING,
16 juin—2f Rue du Camp, No 11.

Or et argent à vendre.

OR américain, doublons espagnols et piastres mexicaines à vendre. Billets de la ville et billets de Banque pris à 25 pour cent d'escompte.
W. L. CUSHING,
Au magasin des machines à coudre,
16 juin—2f Rue du Camp, No 11.

DEMANDE D'UN JARDINIER.

ON désire une personne capable de prendre charge d'un jardin potager, et entendant également à la culture des fleurs et arbres fruitiers. La personne qui se présentera devra avoir de bonnes recommandations. S'adresser rue Bourbon, No. 114, en face de l'Opéra.
15 juin—1f

AVIS.

UNE dame qui désire retourner en Europe offre ses services comme FEMME DE CHAMBRE ou BONNE D'ENFANTS, à une famille honorable qui serait sur le point de partir pour France. Elle fournira les meilleures recommandations. Elle accompagnera la famille à la seule condition que son passage soit payé. S'adresser à M. J. Barré, sellier, No 258 rue Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe. 18 juin—3

AVIS.

MA femme ANNA LAPURJADE, ayant quitté le domicile conjugal, je préviens le public, qu'à partir de cette date je ne paierai aucune dette qu'elle contractera. FRANÇOIS LAMY.
16 juin—2

Cigares de la Havane.

VERITABLES, d'importation directe, à vendre par BORNIO & BRO,
17 juin— Rue Gravier, No 34.

Vin Sherry,

EN caisses et octaves, d'importation directe, à vendre par BORNIO & BRO,
17 juin— Rue Gravier, No 34

RUM ET ALCOHOL.

A vendre par T. LANAUX,
17 juin—1m No 12, rue Conti.

Fromage.

45 BOITES FROMAGE ANGLAIS, à vendre au No 28, rue St-Pierre. 7 juin 3f

ON demande une petite négresse de 12 à 15 ans, pour faire le service de bonne d'enfant. S'adresser au bureau de l'ABEILLE. 17 juin—3f

AU PUBLIC.

LE public est informé que la Société connue sous la raison de Ve J. B. Avequin & Co, a cessé d'exister depuis le premier de ce mois.

La pharmacie continuera comme par le passé pour le compte de Mme Ve J. B. Avequin. 17 juin—3

VINS et COMESTIBLES, en barriques— [illegible] caisses vin rouge Chateau Bélair, Haut Brion, Margaux, Médoc en bouteilles et demi bouteilles, [illegible] caisses vin blanc Haut Sauternes, Haut Barsac, [illegible] barriques vin rouge [illegible] Médoc, [illegible] Porto et Madère.

CONSERVES alimentaires:— [illegible] caisses champignons et petits pois, [illegible] pâtés truffés, truffes et câpres à l'huile, [illegible] au jus et fruits à l'eau de vie.

ARTICLES DIVERS— [illegible], huile d'olive, [illegible] caisses câpres, olives [illegible], à vendre par LANATA FRÈRES,
17 juin— 9 et 11 rue Jefferson.

Grocerie à vendre.

Pour cause de départ.

GROCERIES. Une GROCERIE bien achalandée. Pour les conditions s'adresser sur les lieux, encoignure Dauphine et Douane. 17 juin—10f

Moulin à coton de Lane.

FABRIQUE de fil de coton, [illegible] Jefferson City, (Lo). [illegible]

Bureau No 10, rue de l'Union, Nlle-Orléans.
L. E. LANE.

SUCRE—[illegible] boucauts sucre, [illegible] à vendre par S. D. GRATIAA & CO.

ORDRE GÉNÉRAL NO. 13.

Quartier-général du commandant militaire de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel de Ville, 14 juin 1862.

Tous les officiers et soldats qui ont servi dans l'armée des soi-disant États Confédérés, qui sont citoyens de la Nouvelle-Orléans et désirent y revenir, peuvent le faire aux conditions suivantes:

En arrivant dans les lignes de l'armée des États-Unis, ils donneront immédiatement, à l'officier commandant, leurs noms et leur grade.

L'officier leur livrera un sauf conduit pour se rendre auprès du commandant militaire de la Nouvelle-Orléans.

Ils inscriront leurs noms, leur grade, le lieu de leur résidence, [illegible]

[illegible]

GEORGE F. SHEPLEY, [illegible] de la Nouvelle-Orléans.
17 juin—

AU PUBLIC.

Des billets [illegible] ayant été mis en circulation, [illegible] IMMÉDIATEMENT [illegible] portant ma signature. [illegible]

ÉTIENNE POQUE,
262, rue Ste Marie, entre Camp et Magazine.
16 juin—

[illegible] OSCAR BERCIER & Co. qui sont chargés de la liquidation; en remerciant mes amis de leur patronage, j'en réclame la continuation pour mes successeurs.
Nouvelle-Orléans, 16 juin 1862
VICTOR MAIGNAN.

LES soussignés, successeurs de M. Victor Maignan, ont formé à dater de ce jour, une société sous la raison de OSCAR BERCIER & Co, pour la transaction des affaires de commission en général, au No. 17, rue St Louis.
Nouvelle-Orléans, 16 juin 1862
OSCAR BERCIER, F. LABORDE.
16 juin—2m

Collège Commercial de Dolbear,
Rue du Canal No. 174,

RESTERA ouvert tout l'été. Classes d'écriture, de tenue de livres, de mathématiques, de français, d'anglais, d'espagnol et d'allemand, comme par le passé. Le moment est favorable, il faut profiter des jours de vacance.
16 juin—3m RUFUS DOLBEAR, Président.

Chapeaux de paille! Chapeaux de paille!
Aux prix coûtant.
S. G. FABIO,
Encoignure Chartres et Hôpital.

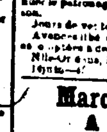

Je viens de recevoir un grand assortiment de CHAPEAUX POUR DAMES, FILLETTES et ENFANTS.
Chapeaux paille anglaise.
Chapeaux crains unis et à jour.
Chapeaux fillettes, paille unie, nouvelle forme.
Chapeaux, paille unie pour enfants.
Chapeaux noirs, paille crin, pour dames.
A vendre aux prix coûtant.
16 juin—15t S G FABIO, Au coin Chartres et Hôpital.

Chapeaux! Chapeaux! Chapeaux! Moustiquaires de bureaux!

LE soussigné vient de recevoir, par le steamer Marion, un magnifique assortiment de chapeaux de pluche, de laine, de toutes les variétés.

Également—Soie pour [illegible] anglaises à moustiquaires, [illegible] largeur de 26 à 108 pouces, pour bureaux.

A vendre par colis, à bas prix, pour du comptant.
16 juin—13 JEHEAD READ, Rue de la Douane No 53

AVIS D'ENCAN.

LE soussigné ayant formé une société avec M. E. Roger, informe ses amis et le public qu'ils s'occuperont d'affaires d'encan et de commission sous la raison de E. ROGER & Co, à leur magasin d'encan Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée.
Nouvelle-Orléans, le 4 juin 1862.
HENRY SAMORY.

Se référant à l'avis ci-dessus, les soussignés prient respectueusement leurs amis et le public de leur continuer le patronage libéral accordé à leur ancienne maison.

Jours de vente— mardis, jeudis et samedis.

Avances libérales sur consignations et ventes à termes, [illegible]
Nlle-Orléans, le 4 juin 1862. E. ROGER & CO.
6 juin—4t

Marchandises sèches A BON MARCHÉ,
AU MAGASIN DE THEO. DANZIGER,
A l'encoignure des rues St-Philippe et Royale.

UN bel assortiment complet de broderie, boutons blancs et écrus, mouchoirs [illegible] de toutes espèces [illegible] à vendre à bas prix pour écouler le stock.
12 juin—

LOUISIANA ACADEMY.

LES cours de cette institution, dirigée par M. A. FERRIER ancien professeur de l'Université, sont [illegible].

Les classes de grec et de latin ouvertes aux élèves sans rétribution supplémentaire, sont toujours confiées à l'habile direction de M. G. GESSNER.

Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'institution, rue Hôpital, No 79, entre Royale et Bourbon.

GARDE FRANÇAISE.

LE conseil d'administration du régiment se réunira LUNDI 16 du courant, à 8 heures du soir, à la caserne, rue Dumaine, pour affaires importantes.
Le colonel, E. MANINI.
Le capitaine adjudant major, LAGOUTURE.
14 juin—2f

Farine! Farine! Farine!

LE public est prévenu que 400 barils de FARINE, en débarquement du Blackstone, se trouvent déposés sur la Levée, au pied de la rue Marigny. [illegible] double extra, seront vendus [illegible] par baril au prix de vingt et une piastres ($21.)
14 juin—2

Sel fin.

DEUX MILLE sacs de sel fin—
A vendre par STAFFORD & McGILL,
14 juin—3f Rue des Magasins, No 56.

OR AMERICAIN,
DOUBLONS ESPAGNOLS,
OR FRANÇAIS,
OR ANGLAIS,
Piastres Mexicaines,
A vendre par Wm L. CUSHING,
14 juin—2f No 11 rue du Camp

Chaux! Chaux!
255, Promenade Carondelet,
NLLE-ORLEANS.

LE soussigné a l'honneur d'informer respectueusement messieurs les entrepreneurs, constructeurs, maçons, et le public en général, qu'il a établi une grande usine à chaux de coquilles dans l'ancien Jardin [illegible], No 255, Promenade Carondelet, (Vieux Bassin). Il peut fournir journellement une grande quantité de chaux d'excellente qualité, et au plus bas prix du marché. Des conditions avantageuses seront faites à messieurs les marchands de fournitures de matériaux de constructions.
13 juin— J. MAURICE CENSAC.

Jn. DUFAUT,
Rue Royale, 91.

REÇU par steamer Roanoke—
Un grand assortiment de cuirs pour semelles, blanc et rouge.
200 douzaines veaux Lemoine, Ogereau et autres marques des meilleures fabriques françaises; marquins pour hommes et femmes; vernis, chevreaux, prunelle et autres articles pour cordonniers.
130 paires souliers de toile, [illegible] en cuir, [illegible] de numéros.
Tous ces articles seront vendus à très bas prix pour comptant.
12 juin—3f

Chaussures, Chapeaux, cuirs, &c.

VENANT d'être reçus, par les steamers Blackstone et Roanoke, une grande consignation des marchandises suivantes qui seront vendues à TRES BON MARCHE pour clore le stock de suite—
Chapeaux de paille, toutes variétés, pour hommes et cadets.
Chapeaux et Bloomers pour dames et demoiselles, garnis et non garnis.
Bottes et Souliers de toutes variétés, pour hommes et jeunes gens.
Guêtres, savattes, &c, toutes variétés, pour dames et demoiselles.
Jupons, dito, dito.
Cuir à semelles, peaux de veau.
Tabac coupé fin et tabac à priser.
Beurre et fromage, Pound Orange & Co.
Savons, soie à coudre et aiguilles, &c toile d'Alsace.
Fournitures de bureaux. JEHAEL READ,
12 juin—12 Rue de la Douane No 53.

SAVON, sardines, plomb et cigares, à vendre par E. J HART & Co., Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79

VINS, madère, sherry, champagne, vin rouge, &c, à vendre par E. J HART & Co.,
6 juin— Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79.

EAU-DE-VIE, genièvre, rhum, à vendre par E. J. HART & Co.,
6 juin— Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79.

PETITS POIS—10 caisses de 100 demi-boîtes petits pois à vendre par S. D. GRATIAA & CO., 80 rue Douane.

CRESCENT CITY WOOL
MANUFACTORY.
DRAPS GRIS ET LAINES
A TRICOTTER, POUR L'USAGE DES FAMILLES.

LES consignés sont prêts à remplir tout ORDRE qui leur sera confié dans les articles ci-dessus, et dans le plus bref délai.

Bureau pour la vente des laines S. Guébié, No 157, rue du Canal. — Bureau pour la vente des laines M. Urling, No 20, rue de Chartres.

N. B.—Nous achetons aussi des laines brutes, grande ou petite quantité, au prix du marché.

SARDINES, viandes dans des boîtes, [illegible] Vieilles liqueurs de choix, Groceries assorties, Drogues et [illegible] chimiques, A vendre par E J HART & Co, Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79.

MAGASIN DE TAPIS,
Rue de Chartres, No 19.

NOUS avons un grand assortiment de TAPIS, tels que Velours, Médaillon, veloure, Bruxelles, tapis à 3 plis, Ingrains, Hollande, Venise, &c., &c.

Également—Toile cirée de toutes qualités et largeurs, Nattes blanches et en couleur; Abat-jour, couvertures de tables, [illegible] à des prix modérés pour du comptant.
A. BROUSSEAU & [illegible]

COGNAC—100 futailles [illegible] des marques de Otard, Dupuy & Co [illegible] à vendre par S. D. GRATIAA & CO., 80 rue Douane.

Farine de Maïs.

IL a été établi, dans l'intérêt des pauvres, un moulin à farine de maïs, dans les bâtiments qu'occupaient Cook & Brother, à l'encoignure des rues Hatch Market et Levée. On vendra l'article, en petites quantités seulement, à raison de $1 50, $2 et $2 50 le boisseau, selon la qualité.
JAS BEGGS, JAS DAVIS } Comité.
16 juin

Succursales du Moulin à farine de Maïs.
1er, 2e, 3e et 4e Districts.

LES succursales de ce moulin ont été établies comme suit:
Premier District—Robert McIntosh, grocerie, [illegible] Calliope et Liberté.
Second District—Rue Ste-Anne, entre les rues Marais et Villeré.
Troisième District—A l'encoignure des rues Grands Hommes et Champs-Élysées.
Quatrième District—dans la rue Sompayrac, No 14.
On peut se procurer, aux endroits indiqués ci-dessus, de la farine de maïs, en petites quantités, pour les familles pauvres.
JAS BEGGS, JAS DAVIS } Comité.

A louer

La partie supérieure de la grande maison [illegible] située dans la rue Royale, No 23 [illegible], le magasin qui occupe le rez-de-chaussée de la même maison. S'adresser à THE [illegible]

UNA casa de comercio de esta plaza necesita un dependiente para llevar los libros, y la correspondencia, en español, inglés y francés.

Dirigirse bajo sobre A B dando los nombres de las personas que abonen, al despacho de l'Abeille.

Se considerarán confidenciales todas las comunicaciones. 10 junio.

Avis.

LE Docteur BIANCHINI s'étant retiré de l'association de la [illegible], prie ses clients de vouloir s'adresser à lui pour le plus tôt possible.

On le trouvera à toute heure chez lui, rue Bourbon, No 197 entre St Louis et Conti. 10 juin—6t

Campagne à Lewisburg, à louer.

UNE JOLIE MAISON MEUBLÉE, avec JARDIN et dépendances, agréablement située sur l'autre bord du lac.

S'adresser chez A. TOE WATER, [illegible]
11 juin—6 No 46, [illegible]

Sulfate de Quinine.

CENT ONCES sulfate de quinine de Pelletier, à vendre par NEGREPONTE & AGELASTO
11 juin—6f Rue Gravier No 117

Sucre! Sucre!

ENVIRON 400 boucauts, sur habitation sur la côte, à 60 milles au-dessus de la ville, à vendre par LOUIS F MAXENT.
5 juin—2f Rue Toulouse, No 28 ancien No 50.

Bureau du Commissaire du Premier District de dessèchement.

Hôtel de Ville, No 26, Nelle Orléans, 12 mai 1862.

TOUS les propriétaires de terres situées dans le Premier District de dessèchement qui est borné par le fleuve Mississipi en face, la rue Julia et le nouveau Bassin au-dessus, le Lac Pontchartrain derrière, le Bayou St Jean, le Canal Carondelet et la rue St Pierre—dessous—sont prévenus que le premier versement de l'assessment pour le coût du dessèchement dudit district est maintenant dû et payable à ce bureau. Les comptes qui ne seront pas payés le 12 juillet prochain seront sujets aux procédures légales.
20 mai—2m N. E. BAILY, Président.

GRAND ASSORTIMENT DE
BOIS ET CHARBON,
A vendre en gros et en détail,
A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS,
Par J. PETERSON,
4 juin—1m Rue Dauphine, entre Bienville et Douane

VICTOR DUBOIS,
(Successeur de JULES BOISSE)
Salon pour la barbe et la coupe des cheveux
Rue Bienville, près Chartres.
Fait sur commande Perruques, Toupets, Nattes, Bandeaux, etc.

L. C. Barbier & A. T. Wartemberg,
importateurs et fabricants de toutes espèces de cigares,
Rue Front Levée No 27 et Rue Poydras No 25
17 mars

Vins et Cognac.

20 DEMI pipes vins Catalans; [illegible] barriques vins de Bordeaux pour familles; [illegible] futailles cognac; 15 ½ Madère; 300 caisses vins rouge et blanc.
Rue St Louis, No 66, entre Royale et Bourbon.
21 avril—1m J. BRUGÈRE.

FONDERIE SHAKSPEARE,
No 2½, RUE GIROD.
John Geddes—Joseph Shakspeare—S. Sweet
Geddes, Shakspeare & Co,
Fondeurs en fer et en cuivre et Mécaniciens,

FABRIQUE de machines à vapeur, moulins à sucre, scieries, machines à dessèchement, pièces pour moulins grillés, façades en fer, colonnes, poteaux pour [illegible], &c.

Travaux de forgerons dans tous les genres.

RHUM ET ALCOOL.

RAFINERIE de la Louisiane. Constamment en main et quantité à la convenance des acheteurs.
LAUVE & LEBLANC.
11 fev— 17 et 18 rue Toulouse

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA société GIQUEL & JAMISON, qui a existé dans cette ville depuis 1844, a été dissoute le 1er courant. L'un ou l'autre des associés signera en liquidation seulement. Les livres et les comptes sont au bureau de M. E. Giquel, qui a acheté le stock et qui continuera les affaires en son nom et pour son propre compte.

N. B.—Les personnes qui doivent à l'ancienne maison sont priées de venir s'acquitter immédiatement.
GIQUEL & JAMISON,
Rue du Canal, No 126, en liquidation.
Nlle-Orléans, 2 juin 1862. 2 juin—1m

E. GIQUEL,
Successeur de Giquel & Jamison,
RUE DU CANAL, No 126,

Ayant acheté tout le stock de MARCHANDISES SÈCHES de l'ancienne maison Giquel & Jamison, l'offrira à des PRIX TRÈS RÉDUITS, à partir de LUNDI 2 juin.
E. GIQUEL,
2 juin—1m Rue du Canal, No 126

Bateaux tirés par des chevaux.

DES HORSE BOATS partiront tous les dimanches de la station des chars du Bayou St Jean, jusqu'au lac.

Départ du Bayou.		Départ du Lac.	
A. M.	6½	A. M.	7½
	7½		8½
	8½		9½
	9½		10½
	10½		11½
P. M.	3½	P. M.	4½
	4½		5½
	5½		6½
	6½		7½

6 juin—15t

RAFFINERIE A LA VAPEUR,
DU CRESCENT CITY.
SUCRE EN PAINS, SUCRE CONCASSÉ, PULVÉRISÉ, GRANULÉ et CLARIFIÉ.
Mélasse et sirops doublement raffinés.
Et valant tous ceux que fabrique le Nord.
A. THOMSON & Co.,
22 jan—6m Rue Tchoupitoulas, No 46

Demande de meubles de seconde main.

LE soussigné continue d'acheter, aux prix les plus élevés du comptant, toutes espèces de meubles de seconde main, pianos, &c. Echange et réparation de meubles. S. T. CASANAVE, rue de la Douane, No 128, près Dauphine.
9 mai—3m

Moulins, Moulins, Moulins.

300 LIVRES de moulins de la dernière récolte, qualité supérieure, à vendre par CUSACHS & OGDEN,
6 juin—1m Encoignure Royale et St-Philippe

Acide Sulfurique.

10 CARBOYS acide sulfurique, haut degré, à vendre par CUSACHS & OGDEN,
6 juin—1m Encoignure Royale et St-Philippe.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DERON,
275,......RUE DAUPHINE......275,

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires.
31 août—1an—

Institution Collégiale de la Nouvelle-Orléans, 203, rue du Camp.
Dirigée par Mme Ed. LOCQUET.

CET établissement dont les succès vont toujours croissant, a rouvert ses classes lundi, 16 septembre. La directrice engage les élèves à être ponctuels, afin de ne perdre aucun des avantages résultant d'un cours complet.

Pour renseignements, s'adresser à la principale, rue du Camp, ou par la poste, boîte 2,134.
8 sept—1m

INSTITUT St-CHARLES.

MME MACÉ annonce respectueusement aux parents de ses élèves et aux familles qui désireraient lui confier leurs enfants, que son institut ou restera ouvert et que les cours continueront comme par le passé.

MAISON DREZ,
CHAPELLERIE FRANÇAISE
Articles Civils et Militaires,
61, rue de Chartres.

Képys militaires de tous grades, faits sur ordre et à la mesure exacte de la tête, prise par le conformateur.

Chapeaux de soie de tous genres, [illegible] par leur légèreté;
Casquettes soie, superfins;
Sombreros hommes et enfants de tous genres, [illegible] Talbot, Moniton, [illegible] bruns et gris,
Cricket [illegible];
Chapeaux souples, Malakoffs noirs et bruns;
Magenta et Alexandra, articles nouveaux;
Amazones de [illegible];
Spécialité pour enfants, Andalous et Tudors en velours, feutres gris et noirs ornés velours et plumes, de genres les plus nouveaux, assortis des meilleures maisons de Paris;
Casquettes drap et velours pour hommes et enfants, pour voyage, en soie très légères pour bureaux.

Amandes de Sarragosse.

AMANDES de Sarragosse—250 sacs, qualité supérieure, à vendre par CUSACHS & OGDEN, [illegible] Royale encoignure St Philippe.

VIN CATAWBA—12 caisses vin de Catawba, de qualité supérieure, à vendre par S. D. GRATIAA & CO., [illegible] rue Douane.

CHAMPAGNE CHAS. FARRE—50 caisses [illegible] en bouteilles, à vendre par S. D. GRATIAA & CO., [illegible] rue Douane.

Dépôt des eaux minérales naturelles, de France, à la Nouvelle-Orléans.

En débarquement du navire [illegible] Havre. [illegible] caisses eau de Vichy, [illegible] de Bonnes.

A vendre par E. E. MOUGIN, pharmacien, [illegible] Dauphine et Douane.

Matériaux pour constructions, briques et bois de chauffage.
V. DEMORUELLE,
Au Vieux-Bassin, coin Toulouse et Franklin.

A CONSTAMMENT en main des [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Vente Péremptoire,— rue de la Bourse, No 61.

J'OFFRIRAI en vente mardi, 14 juin, et les jours suivants, jusqu'à ce que le tout soit vendu, ce qui a été annoncé [illegible]:
4,000 [illegible] en bobines, 6 cordes, [illegible];
[illegible] jupons, [illegible] pour hommes;
[illegible] pièces [illegible] à robes, lawns, &c.;
[illegible] de robes d'organdi;
1,000 éventails [illegible];
1,000 [illegible] pour dames;
[illegible] cannes, [illegible];
[illegible] de coton dure pour chemises;
Epingles.

Également—Bonneterie, aiguilles, bretelles, mouchoirs fil, toiles [illegible], rubans, [illegible], couteaux de poche, et un assortiment général de marchandises sèches et de nouveautés, venant d'être débarquées du steamer Marion.
ANDREW W. GILL.
(Magasin de Louis Stern & Co.)
Egalement—40 caisses [illegible] pour ce marché. 16 juin

VENTE SANS RESERVE.

Cotons écrus, indiennes, organdies, jupons, rubans, brin fil et marchandises sèches assorties.

PAR E. ROGER & Co, ENCANTEURS,
C. SAMORY, encanteur.

JEUDI, 19 juin [illegible] à 10 heures, à leur salle de vente, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée:
[illegible] balles coton écru, 4/4;
[illegible] pièces indiennes à l'huile, 4/4;
[illegible] de organdies et mousselines assorties;
[illegible] jupons à ressorts [illegible];
[illegible] brin fil écru;
[illegible] de bonnets [illegible] fantaisie.
[illegible] cartons [illegible] à chapeaux et autres articles.
[illegible] lots marchandises assorties, [illegible], chaussures, &c.
Conditions—à la vente. 19 juin

Vacherie! Vacherie!
PAR CHS E FORSTALL, encanteur,
No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, JEUDI, 19 juin 1862, à 11 heures du matin, [illegible]

19 vaches laitières,
1 génisse,
3 chevaux,
Une jument,
Une charrette à lait,
Une charrette [illegible].

Les [illegible] et les [illegible] de la vacherie.
Conditions—Comptant. 17 juin

Vente pour compte d'un premier acquéreur.
PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,
Bureau 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu SAMEDI 21 juin 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, à la folle enchère et [illegible] adjudication qui lui ont été faites le 30 avril 1862.

Un lot de terre situé dans l'îlot [illegible] par les rues Ezimire, [illegible], Amour et Bons Enfants, [illegible] pieds 6 pouces de face à la rue Ezimire, sur 120 pieds 7 pouces de profondeur; ensemble une jolie maison neuve venant d'être bâtie, ayant trois appartements plafonnés et lattés, galerie devant, cuisine, chambres à domestiques, latrines, &c. &c.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, et hypothèque.

Acte de vente par-devant A. Dreyfous.
16 juin—17,21

HOFFMAN et MARKS,
63.......Rue de Chartres.......63

AYANT ouvert un magasin d'encan général, sont prêts à recevoir des marchandises en consignation et donneront toute leur attention aux ventes [illegible] d'encan.

Compagnie d'Assurance Mutuelle
DES
MARCHANDS de la Nlle-ORLEANS.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 mai 1862 y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie		$718,782 37
Sur les risques des rivières		65,641 76
Sur les risques des mers		15,5[illegible] 97
Total des primes		$800,[illegible] 90
En moins—Primes non expirées le 31 mai 1862	218,210 00	
Primes remboursées	22,[illegible] 85	2[illegible] 85
Montant net des primes le 31 mai 1862		$[illegible],[illegible] 25
Pertes payées dans la même année:		
Sur les risques d'incendie	$2[illegible] 36	
Sur les risques des rivières	14,[illegible] 72	
Sur les risques des mers	7,[illegible] 28	
	$2[illegible] 36	
Remboursé, 10 pour cent	[illegible]	
Taxes	[illegible],106 97	
Réassurances, dépenses, profits, pertes, intérêt en moins	16,7[illegible] 25	
	$21,[illegible] 16	$[illegible],015 19
Bénéfice net		$[illegible],[illegible]01 06
Montant net des primes au 31 mai 1862		$[illegible],7[illegible] 85
En moins: Montant des primes sur lesquelles il a été remboursé 10 pour cent		1[illegible],[illegible]1 70
Montant participant aux profits		$4[illegible],[illegible]15 15
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Dépôts en Banque		$[illegible] 00
Billets de prime		1[illegible] 10
Billets garantis par hypothèque ou nantissement		[illegible]
Actions de Banque et Bons		[illegible] 45
Propriété foncière		[illegible] 45
Dû pour primes et en voie de perception		[illegible]
Actions du Southern Shoe Manufactory		[illegible] 73
Scrips des Compagnies Mutuelles		1,[illegible] 00
		[illegible] 00
		$1,[illegible],[illegible] 71
En moins:		
Primes non expirées	$218,210 00	
Intérêts à payer sur les scrips	44,1[illegible] 30	
Scrips et intérêts dûs et non réclamés	27,120 00	2[illegible] 00
Actif net		$[illegible],[illegible] 64

ETAT DE LA LOUISIANE,
PAROISSE D'ORLÉANS.

Qu'on se souvienne que le 5 juin 1862, par-devant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la dite paroisse, se sont présentés, John Pemberton, président, et Charles Lesassier, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, ont déclaré que le tableau ci-dessus est exact et une copie conforme aux livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président,
CHARLES LESASSIER, Secrétaire.
Assermenté et signé devant moi, ce 5 juin 1862.
ARTHUR SAUCIER,
Troisième Juge de Paix.

A une assemblée des directeurs tenue ce jour, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de 30 pour cent sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le 1er août prochain. Il a été aussi résolu de payer, le second lundi de juillet prochain, six pour cent d'intérêts sur tous les scrips émis par la Compagnie. — Aucun scrip ne sera payé avant que le capital de la Compagnie ait atteint le chiffre d'un million.

—DIRECTEURS—

G. Mitenberger, C. H. Slocomb, P. Maspero, Jno. Connelly, J. O. Nelson, J. N. Nivin, John Pemberton, David Urquhart, Jos Menard, H. Fulz, B. F. Voorhies.

6 juin

Compagnie d'Assurance
DE L'UNION
A LA NOUVELLE ORLEANS.
A L'ENCOIGNURE DES RUES ST-CHARLES ET CANAL.

Cinquième état annuel
DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNION,
Publié ainsi que l'exigent la loi et la Charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1862.

Primes sur les risques d'incendie		$1[illegible],[illegible] 44
Primes " " des rivières		2[illegible],[illegible]7 27
Primes " " des mers		[illegible] 27
Total		$1[illegible],7[illegible] 48
Primes remboursées		4,[illegible] 54
Total des primes		$16[illegible],[illegible] 00
Primes non-échues le 30 avril 1861		[illegible] 00
Total net des primes		$21[illegible] 00
Pertes payées dans l'année:		
Pertes par les incendies	$40,[illegible] 75	
" sur les rivières	12,4[illegible] 46	
" sur les mers	14,[illegible] 17	
Total des pertes	$67,2[illegible] 68	
Réassurances	4,[illegible] 04	
Quinze pour cent remboursé	8,161 00	
Dépenses et intérêt sur scrip, escompte en moins et compte d'intérêt	21,[illegible] 62	101,[illegible] 20
Bénéfice brut		$[illegible] 05
Réserve pour risques non expirés		[illegible] 00
Bénéfice net		$ [illegible] 05
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Billets pour actions		$1[illegible],166
Prêts garantis par hypothèque		[illegible] 00
Prêts garantis par actions de banques		[illegible]
Effets pour primes, à courte échéance		[illegible]
Primes en voie de perception		[illegible]
Scrip d'autres compagnies		[illegible]
Actions et bons		[illegible]
En caisse		[illegible]
Total de l'actif		$[illegible] 1

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.—Qu'on se souvienne que le 14 mai 1862, par-devant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la dite ville, se sont présentés A. Chiapella, président, et W. G. Crawford, secrétaire par tem. de la Compagnie d'Assurance de l'Union à la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, ont déclaré que le susdit tableau est [illegible] conforme aux livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, président.
W. G. CRAWFORD, secrétaire par tem.
Assermenté et signé devant moi, ce 14 mai 1862.
ARTHUR SAUCIER,
Troisième juge de paix.

Aujourd'hui, à une assemblée des directeurs, il a été décidé que du bénéfice de la Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1862, il serait déclaré par l'année un dividende de vingt-cinq pour cent, [illegible] des certificats [illegible], payable [illegible] lundi [illegible]; il a été déclaré aussi un dividende de vingt-cinq pour cent aux actionnaires sur le [illegible] cent payé, conformément à la [illegible] de la Compagnie, à partir de [illegible] prochain.

A. CHIAPELLA, président.
W. G. CRAWFORD, secrétaire par tem.

Les certificats de profit pour l'année 1856 émis par la Compagnie, étant dus et payables en pleins, ainsi que l'intérêt sur les [illegible] de profit émis jusqu'au 30 avril dernier, les porteurs sont invités de se présenter pour le montant et donner leurs reçus au bureau de la Compagnie.

—Directeurs—

John Adams, maison Adams & Co;
J. H. [illegible], maison Kimer & Co;
P. B. Peters, maison Peters & Adams;
J. Gabriel, maison O. Tamman, Doscomerus & Co;
M. J. Zotte, maison Kheer & Zotte;
Ed. Newman;
Victor Maignan;
A. Chiapella;
L. F. Generès, maison Abat, Generès & Co;
John Dolhonde, maison Martin Cobb & Co;
S. W. Ogden, maison Cusachs & Ogden;
Paul Lobit, maison Lobit, Charpentier & Co;
Fred. Durrive, maison B. Durrive & Co;
Carl Kohn;
Joseph [illegible].

16 mai

VIN ROUGE—[illegible] caisses [illegible] vin rouge Haut Brion, Latour, [illegible] et Margaux, en magasin, en bouteilles et demi-bouteilles, à vendre par S. D. GRATIAA & CO, [illegible] rue Douane.

Sirop Pectoral Balsamique
de Duconge.

REMÈDE [illegible] contre les toux, rhumes, [illegible] de poitrine, des poumons, de l'estomac et des intestins. Ce sirop est [illegible] agréable au goût, et [illegible].

[illegible]

P. DUCONGE,
[illegible] rue [illegible], No [illegible].